CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Association du Canada pour les gens de 50 ans et plus (CARP)

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Retraite, pensions et personnes âgées

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Agir en tant que chef de file en ce qui touche la réforme complète des pensions et la sécurité de la retraite :
• Travailler avec les provinces afin de créer un régime universel de pension national supplémentaire, et prescrire une modeste amélioration du Régime de pensions du Canada (RPC).
• S'engager à financer le remplacement des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) que perdront les aînés les plus vulnérables financièrement en raison des changements à la SV, et ce, comme première étape du rétablissement de l'âge d'admissibilité à la SV à 65 ans.
• Appuyer les aînés célibataires, plus particulièrement les femmes, en versant l'équivalent d'une allocation au conjoint aux personnes âgées dans une telle situation qui éprouvent des difficultés financières; veiller à ce que le crédit d'impôt pour aidants naturels soit remboursable.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

• Travailler avec les provinces afin de créer un régime universel de pension national supplémentaire, et prescrire une modeste amélioration du RPC (sans exigence liée à du financement direct de la part du gouvernement).
• S'engager à financer le remplacement des prestations de la SV et du SRG que perdront les aînés les plus vulnérables financièrement en raison des changements à la SV, et ce, comme première étape du rétablissement de l'âge d'admissibilité à la SV à 65 ans.
• Appuyer les aînés célibataires, plus particulièrement les femmes, en versant l'équivalent d'une allocation au conjoint aux personnes âgées dans une telle situation qui éprouvent des difficultés financières; veiller à ce que le crédit d'impôt pour aidants naturels soit remboursable.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

La plupart des Canadiens bénéficieraient de la mise en œuvre des recommandations présentées, mais ceux qui en tireraient le plus grand avantage sont les aînés vivant encore dans la pauvreté (près de 6 %, ce qui représente presque 300 000 personnes) et, plus particulièrement, les aînés célibataires qui sont dans une telle situation (1 sur 6, surtout des femmes). Près de 12 millions de travailleurs canadiens n'ont pas de régime de pension au travail.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Les mesures proposées permettraient d'accroître la stabilité pour les aînés à faible revenu, et la sécurité de la retraite pour la plupart des Canadiens. Au total, 12 millions de Canadiens, soit les deux tiers de la population active, n'ont pas de régime de pension au travail. En 2011, environ 36 % des Canadiens ont fait état d'un manque de confiance en leur capacité d'épargner en vue de la retraite, comparativement à 18 % en 2010. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) n'ont pas su garantir la sécurité de la retraite, et il est peu probable qu'une autre option facultative, comme le régime de pension agréé collectif (RPAC), permette d'accroître l'épargne. En 2011, les Canadiens ont cotisé 34,4 milliards de dollars à des REER, ce qui correspond à seulement 4,5 % du montant total que les déclarants admissibles auraient pu cotiser.

Sujet : Emploi, marché du travail et syndicats

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

• Éliminer les obstacles à l'emploi continu : modifier les régimes fiscaux et les régimes de pension afin d'encourager l'emploi continu (p. ex. être en mesure de travailler et de bénéficier d'avantages sociaux tout en continuant de cotiser à un régime de pension); créer des mesures visant à inciter les employeurs à adopter des politiques favorables, notamment en ce qui touche les horaires de travail souples.
• Aider les chômeurs canadiens plus âgés dans leur recherche d'emploi : s'employer à réduire davantage la désincitation au travail associée aux dispositions permettant la récupération de prestations du SRG; modifier les règles de l'assurance-emploi afin que les travailleurs âgés aient plus de temps pour trouver des possibilités d'emploi convenables.
• Créer des possibilités d'emploi et faire valoir l'importance des travailleurs âgés.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont reconnu officiellement leur rôle pour ce qui est du soutien des travailleurs âgés, notamment dans le cadre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA), un programme de transfert fédéral par l'intermédiaire duquel on finance des programmes provinciaux visant à aider les travailleurs canadiens âgés à trouver un emploi. Il demeure nécessaire d'établir un plan exhaustif, tant pour aider les chômeurs canadiens âgés à trouver un emploi que pour aider les travailleurs canadiens âgés à conserver leur emploi.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Les travailleurs canadiens demeurent au sein de la population active plus longtemps que par les années passées. Selon les estimations, la population active totale du Canada compte environ 18 millions de personnes. Du nombre, 8 millions ont plus de 45 ans, ce qui représente environ 45 % de la main-d'œuvre totale, et 3,5 millions sont âgées de plus de 55 ans, soit 20 % de la population active dans son ensemble. Plus de 600 000 personnes âgées (65 ans et plus) sont sur le marché du travail. Depuis 2006, le nombre d'aînés (65 ans et plus) qui font partie de la population active a presque doublé, cette dernière comptant en effet, en 2013, quelque 300 000 aînés de plus qu'il y a sept ans.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Puisque la sécurité de la retraite est hors de portée pour un nombre croissant de Canadiens plus âgés, et compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui pointe à l'horizon, il est important de répondre de façon proactive aux besoins des travailleurs âgés. En demeurant au sein de la population active, les travailleurs âgés s'aident eux-mêmes, constituent des ressources utiles pour leurs collègues et leurs employeurs, et continuent de jouer un rôle actif dans la société et l'économie.

Sujet : Services financiers et sujets d'ordre financier

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Travailler avec les provinces afin de créer une organisation consacrée à la protection des investisseurs, au sein d'un organisme de réglementation national unique :
• Collaborer avec les provinces afin de mettre sur pied un organisme national de protection des investisseurs ayant la capacité de recevoir des plaintes, d'enquêter sur des crimes et d'appuyer la tenue de poursuites; un tribunal qui aurait le pouvoir d'ordonner le versement de dédommagements et la prise de mesures aux fins de conformité, de même que d'annuler des transactions, qui serait en mesure de fournir des services de médiation et auquel les épargnants pourraient recourir; un fonds d'indemnisation pour les dédommagements.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Les membres de la CARP ont été déçus de la décision (rendue en décembre 2011) de la Cour suprême, laquelle a tranché en défaveur de la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières. L'organisme proposé aurait permis une meilleure protection des investisseurs, ce que demandent les membres de la CARP. La CARP est en voie de renouveler sa demande visant à ce que soit établie une fonction exhaustive de protection des investisseurs au sein d'un organisme de nature similaire à celui déjà proposé. La création d'un tel organisme unique aurait constitué une étape importante en vue du remplacement des 13 organismes de réglementation provinciaux et territoriaux distincts qui sont en place à l'heure actuelle.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Au Canada, les épargnants bénéficieraient grandement d'un environnement plus réglementé en matière de placement pour les particuliers.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

La confiance des consommateurs en une industrie financière bien réglementée constitue un fondement essentiel pour la stabilité et la croissance économiques, la rentabilité des activités et le bien-être financier personnel. Les investisseurs devraient avoir accès à des moyens équitables et fiables pour investir et épargner en vue de leur retraite. Toutefois, bon nombre de Canadiens ne se sentent pas prêts et n'épargnent pas suffisamment. Même les personnes qui investissent ont une certaine réticence à le faire. Étant donné la récente tourmente économique et les pertes de placements qui en ont découlé, la confiance dans les conseillers financiers et les moyens de placement pour les particuliers est en voie de s'effriter.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

L'insécurité financière est une source de préoccupation de plus en plus grande pour les aînés canadiens. En raison de l'insuffisance de l'épargne-retraite, de la précarité de l'emploi et de la faible protection dont bénéficient les investisseurs, un trop grand nombre de Canadiens plus âgés sont vulnérables lorsque survient la moindre perturbation économique et ne sont pas en mesure de se préparer à la retraite. Près de 6 % des aînés vivent encore dans la pauvreté, ce qui représente près de 300 000 personnes. En ce qui a trait aux aînés célibataires, dont la plupart sont des femmes, 1 sur 6 vit dans la pauvreté. Près de 12 millions de travailleurs canadiens n'ont pas de régime de pension au travail et, de façon générale, les Canadiens sont de moins en moins capables d'épargner suffisamment en vue de leur retraite.

Pour le gouvernement fédéral, les questions économiques et celles liées à l'emploi constituent maintenant des priorités. Les récentes initiatives visant à aider les Canadiens plus âgés, dont l'augmentation des prestations du SRG annoncée en 2011, le crédit d'impôt pour aidants naturels non remboursable, l'ICTA et l'abolition de la retraite obligatoire, ont été accueillies favorablement par nombre des personnes et des intervenants concernés. Le gouvernement doit cependant faire davantage pour veiller à ce que la population vieillissante du Canada soit en sécurité sur le plan financier et en mesure de se préparer à la retraite. La décision de faire passer de 65 à 67 ans l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV et la réticence continuelle à entreprendre une réelle réforme des pensions mettront bon nombre d'aînés canadiens dans une situation financière fragile. En outre, la précarité de l'emploi et la protection insuffisante offerte aux investisseurs au sein de l'environnement de placement pour les particuliers s'ajoutent aux difficultés auxquelles font face les Canadiens pour ce qui est de maintenir leur sécurité financière, tant avant qu'après leur départ à la retraite.

Le budget de 2014 offre au gouvernement fédéral l'occasion d'aider les Canadiens plus âgés à acquérir une sécurité financière et à se préparer à la retraite.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.